

impôts. Ces contribuables municipaux sont aussi ceux qui, grâce aux impôts qu'ils versent, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu des taxes d'accise, de la taxe de vente, ou des autres impôts indirects, aident les gouvernements provincial et fédéral à obtenir leurs fonds. Aussi, leur fardeau se trouve-t-il accru à ce point de vue. Les contribuables municipaux doivent se tirer d'affaire, sans quoi ils perdraient leur maison ou leur terrain.

Le sous-amendement à l'étude vise à alléger le sort de ce contribuable et se fonde sur des motifs qui, selon moi, sont logiques. Les habitants des municipalités apportent une forte contribution au Trésor fédéral. Ils ont le droit d'exiger qu'on remette une partie des recettes ainsi obtenues pour faire les frais des dépenses qui s'imposent dans leurs municipalités. Sur les trois organismes de gouvernement, les municipalités sont les seules qui doivent s'en tenir à un domaine d'imposition restreint. Ce domaine d'imposition n'a pas été modifié depuis plusieurs générations. Peut-être n'est-il pas possible de l'étendre à moins qu'un des principaux gouvernements ne cède aux municipalités un domaine qui lui est réservé. Pour ma part, je m'opposerai à tout nouveau domaine d'imposition municipale car les contribuables municipaux paient déjà assez d'impôts. Cependant, je puis proposer un moyen ou deux d'aider les municipalités.

On pourrait d'abord donner suite à la proposition exposée dans le sous-amendement, c'est-à-dire accorder une aide financière par l'entremise du gouvernement provincial, aide qui serait réservée aux municipalités et versée, si possible, à tant par tête afin que les municipalités touchent davantage à mesure que leur population augmente.

Les deux échelons de gouvernement pourraient également assumer leurs obligations fiscales à l'égard de toutes les propriétés qu'elles possèdent dans les limites d'une municipalité. Les mesures prises récemment par le gouvernement fédéral sont en quelque sorte une reconnaissance tacite de ce principe. Mais je ne suis pas satisfait, et je ne le serai que lorsque le gouvernement fédéral paiera tous les impôts auxquels devraient être assujétis les immeubles fédéraux, apportant ainsi une aide précieuse aux municipalités. En toute logique, il faudrait payer les services qu'assure la municipalité,—services d'aqueduc, d'égouts, de police, de protection contre les incendies, et ainsi de suite,—à l'égard de ces immeubles, services pour lesquels on ne paie pas un sou. Il ne serait que juste que le gouvernement acquitte le coût de ces services.

Troisièmement, je propose au gouvernement d'abolir immédiatement les taxes de vente et

d'accise à l'égard de tous les achats des municipalités. Il est injuste que le gouvernement central prélève des impôts d'un autre échelon de gouvernement qui n'a aucun recours contre lui. Il ne peut même pas imposer le bureau de poste d'une municipalité. Il est donc impuissant et sans espoir. Il compte que le gouvernement de l'échelon supérieur aura assez de largeur de vue pour se rendre compte de l'embarras de la municipalité et ouvrira son cœur au sujet de la taxe de vente qui frappe les achats des municipalités.

Une quatrième façon serait d'aider directement au moyen de prêts. Il y a quelques années, durant la guerre, on appliquait une excellente loi. Elle figure encore au recueil des lois; elle n'a pas été abrogée. C'était la loi sur l'aide aux améliorations municipales. Aux termes de cette loi, les entreprises rentables et les municipalités pouvaient être financées au moyen de prêts à 2 p. 100 qu'accordait le gouvernement fédéral. C'est une loi qui a donné des résultats splendides. Elle a permis à plusieurs petites villes de la Colombie-Britannique d'établir de précieux aqueducs et d'étendre leurs services d'énergie et d'éclairage. Je signale,—et le Gouvernement le sait déjà,—que tous les prêts, d'une valeur de plusieurs millions, ont été remboursés intégralement et que l'intérêt a été payé en entier, que pas un sou n'a été perdu.

Je ne puis concevoir pourquoi le Gouvernement a décidé de discontinuer ce précieux service aux municipalités qui lui rapporterait de magnifiques revenus sur ses placements. Non seulement ces fonds prêtés à 2 p. 100 aideraient les municipalités dans leur situation difficile, mais ils leur permettraient de participer aux secours aux chômeurs. Le chômage est aussi un fardeau dont on a injustement grevé les municipalités. Le Gouvernement pourrait les aider en leur prêtant des fonds destinés à la réalisation de travaux publics de cette nature, afin qu'elles puissent immédiatement parer au chômage dans leurs limites.

Le cinquième moyen consisterait en une aide fédérale à l'instruction. De nos jours, le coût de l'instruction constitue un des plus lourds fardeaux de nos municipalités. Ce serait le meilleur moyen de régler cette question. Étant donné que l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) a traité à fond du sujet, je ne m'étendrai pas là-dessus, mais je demanderai au cabinet de voir à quel point il serait possible de donner suite à la proposition de l'honorable représentant de Saskatoon en vue de soulager les municipalités de cet écrasant fardeau.

Je prie le ministre d'étudier ces propositions sans délai. J'estime qu'on doit adopter une nouvelle attitude envers les municipalités